

**AVIS DE RECRUTEMENT**

**CHEFS DE CLINIQUE-ASSISTANTS DES HOPITAUX ET D'ASSISTANTS HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES /  
CHEFS DE CLINIQUE DES UNIVERSITES DE MEDECINE GENERALE**

*Vu le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires*

*Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale*

*Vu l'Arrêté du 6 octobre 1988 fixant les modalités de constitution des dossiers et de dépôt des candidatures pour le recrutement des chefs de clinique des universités - assistants des hôpitaux et des assistants hospitaliers universitaires*

**SONT DECLARÉS VACANTS AU 2 MAI 2019 LES POSTES DANS LES DISCIPLINES  
SUIVANTES :**

Anatomie et cytologie pathologiques 4203	1 poste
Médecine Générale 5303	1 poste
Psychiatrie d'adultes ; addictologie 4903	1 poste
Rhumatologie 5001	1 poste
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale 5403	1 poste

## LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXEE AU 14 AVRIL 2019 à 23:00

Les candidats aux postes mis au recrutement doivent OBLIGATOIREMENT déposer leur dossier de candidature sur le site indiqué ci-dessous en respectant la date de clôture des inscriptions :

<https://recrutement-cca.univ-cotedazur.fr/login>

Chaque dossier comprend :

1. Une demande mentionnant leur nom, prénoms et adresse ;
2. Etat civil (passeport ou carte nationale d'identité) ;
3. Toutes pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions fixées par les articles 26-2, 26-3 et 26-4 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 :
  - Diplôme français d'Etat de Docteur en Médecine
  - Diplôme d'Etudes Spécialisé(DES)
  - Attestation validant les 4 ans d'internat ;
4. Un exposé de leurs titres et travaux accompagné de toutes pièces justificatives ;
5. Un certificat, délivré par un médecin hospitalier, justifiant qu'ils remplissent les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières et universitaires sur lesquelles ils postulent.
6. L'avis du responsable de service
7. Une attestation d'inscription au conseil de l'ordre
8. Fiche de renseignement (annexe 1) : à remplir
9. Justificatif INSEE (pas de copie de carte vitale)
10. Relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC)
11. Demande de casier judiciaire (annexe 2) : à remplir
12. Si âge de moins de 25 ans : Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
13. Formulaire coordonnées professionnelles (annexe 3) : à remplir
14. Attestation de 1<sup>er</sup> emploi dans la fonction publique (annexe 4) : à remplir
15. Si vous avez des charges familiales, pour percevoir le SFT :
  - Livret de famille
  - Attestation de l'employeur du conjoint justifiant qu'il ne perçoit pas le SFT (si profession libérale ou sans profession : attestation sur l'honneur du conjoint)

Fait à Nice, le 26 mars 2019

Le Directeur Général du CHU de Nice

Le Doyen de la Faculté de médecine  
de Nice

Patrick BAQUÉ

